

Sur les Anemone uralensis DC. et Fischeriana DC.

Autor(en): **Becherer, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Candollea : journal international de botanique systématique = international journal of systematic botany**

Band (Jahr): **4 (1929-1931)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-879093>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SUR LES ANEMONE URALENSIS DC. ET FISCHERIANA DC.

PAR

A. BECHERER

En 1824, Aug. Pyr. de Candolle a décrit (*Prodr.* I, p. 19, 20) un *Anemone uralensis* DC. et un *A. Fischeriana* DC. Ces deux espèces ont été basées sur des matériaux envoyés à de Candolle par F. E. L. Fischer, le directeur du Jardin Botanique de Pétersbourg. Elles sont représentées dans l'herbier du Prodrôme chacune par un seul échantillon. L'examen de ces spécimens, qui n'ont pas été entre les mains de M. E. Ulbrich lors de l'élaboration de son important mémoire¹ sur le genre *Anemone*, aboutit aux résultats suivants.

1. **Anemone uralensis** DC. — Échantillon provenant de la province d'Orenbourg dans l'Oural méridional, envoyé par Fischer en 1819. Plante petite (9 cm.), médiocre. Feuille basilaire manque. Segments de la feuille de l'involucre linéaires, incisés-dentés. Fleur solitaire, jeune, périgone à 5 feuilles, dont la couleur ne peut plus être établie.

C'est sur cet échantillon qu'est basée la diagnose originale de l'*Anemone uralensis* donnée par de Candolle dans le *Prodromus* (p. 19). Dans cette diagnose, assez courte du reste, le nombre des feuilles du périgone est indiqué de 5 à 6. Quant à la couleur, l'auteur ne dit rien.

L'*Anemone uralensis* est placé dans le *Prodromus*, sous le n. 25, entre l'*A. caerulea* DC. [*Syst.* I, p. 203 (1818)] et l'*A. baldensis* Turra² [ap. *Linn. Mant.* I, p. 78 (1767)]. En comparant la diagnose de la pre-

¹ E. Ulbrich. *Ueber die systematische Gliederung und geographische Verbreitung der Gattung Anemone* L. [*Engl. Bot. Jahrb.* 37, p. 172 ff. (1905-06)].

² Voir au sujet de la nomenclature de cette espèce : L. Grande in *Bull. Orto Bot. Univ. Napoli* V, p. 182 (1918) et A. Becherer in *Ber. Schweiz. Bot. Ges.* 38, p. 161 (1929).

mière de ces espèces avec celle de l'*A. uralensis* DC., on trouve une coïncidence presque totale des caractères. La seule distinction résultant des deux diagnoses (*Prodr.* p. 19) semble exister dans la fleur. de Candolle attribue « *sepala 4-5 ovalia* » à l'*A. caerulea*, et « *sepala 5-6 ovali-oblonga* » à l'*A. uralensis*. Cependant tous les échantillons de l'*A. caerulea* que nous avons pu examiner portent 5 feuilles de périgone, et en ce qui concerne l'*A. uralensis*, nous avons déjà remarqué que l'exemplaire original de cette espèce en porte également 5. Nous voyons d'autre part aucune différence dans la forme des feuilles de périgone.

Nous concluons donc que l'exemplaire authentique de l'*Anemone uralensis* DC. (1824) n'est autre chose que l'*A. caerulea* DC., espèce décrite six ans auparavant par l'auteur.

Au surplus, plusieurs botanistes déjà, se fondant sur les indications du *Prodromus*, ont réuni les deux espèces. En 1892, Korshinsky (*Fl. d. östl. europ. Russl.* I, p. 56-57) distingue dans son *Anemone ranunculoides* — qu'il comprend dans un sens très étendu — quatre sous-espèces, c'est-à-dire : ssp. *europaea* Korsh., ssp. *jenissensis* Korsh., ssp. *caerulea* (DC.) Korsh. et ssp. *uralensis* (DC.) Korsh. Plus tard [*Tent. Fl. Ross. or.*, p. 6, in *Mém. Ac. imp. Sc. St-Petersb., cl. phys.-math.*, VII, n. 1 (1898)] cet auteur considère l'*A. caerulea* DC. comme une espèce et distingue dans celle-ci une var. *typica* Korsh. et une var. *uralensis* (DC.) Korsh. D'après Ulbrich [op. cit., p. 216-217 (1905)] l'*A. caerulea* DC. comprend deux sous-espèces : une ssp. *typica* Ulbr., avec une var. *typica* « Korsh. 1903 » et une var. *uralensis* (DC.) « Ulbr. », et une ssp. *gracilis* (Fr. Schmidt) Ulbr.¹

Les auteurs mentionnés attribuent à l'*Anemone caerulea* typique une fleur blanche ou bleue, jamais rougeâtre, tandis que la couleur de la var. *uralensis* serait blanche, rose ou rougeâtre, mais rarement ou jamais bleue. En outre, la serrature du segment de la feuille de l'involucre serait, d'après Korshinsky, plus distincte chez la var. *uralensis* que chez

¹ L'*Anemone gracilis* Fr. Schmidt, race se trouvant surtout au Japon et au Kamtchatka, est considéré comme espèce (*A. debilis* Fischer) par des auteurs récents, en particulier par J. Matsumura [*Ind. Pl. Jap., Phanerogam.*, p. 102 (1912)] et par E. Hultén [*Flora of Kamtchatka*, p. 109, in *K. Svensk. Vetensk. Ak. Handl.*, 3me sér. vol. 5 n. 2 (1928)].

la var. *typica*. Nous ne savons pas si ces distinctions morphologiques, surtout la première, sont bien justifiées; n'ayant vu qu'un nombre restreint de l'*A. uralensis* DC. Quoi qu'il en soit, nous voyons que ni Korshinsky ni Ulbrich ne doutent que l'*A. caerulea* DC. et l'*A. uralensis* DC. n'appartiennent à la même espèce.

Ajoutons que Korshinsky [*Bot. Centralbl.* 42, p. 387 ff. (1890)] a d'abord considéré l'*Anemone uralensis* DC. comme un hybride entre l'*A. caerulea* DC. et l'*A. ranunculoides* L.

Un autre auteur, Huth [*Bull. Herb. Boiss.* V, p. 1073-1074 (1897)] donne pour l'*A. caerulea* DC. la classification suivante : var. *typica* Huth, var. *Griffithsii* (Hook. et Thoms.), var. *debilis* (Fischer) et var. *gracilis* (Fr. Schmidt) ; l'*Anemone uralensis* DC. figure ici comme synonyme sous la var. *typica*, ce qui nous semble être correct.

2. **Anemone Fischeriana** DC. — Echantillon provenant de Salaïr dans l'Altaï sibérien, envoyé par Fischer en 1819. Assez bon exemplaire de 13,5 cm. de hauteur, mais sans rhizome ni feuille basilaire. Feuille de l'involucre mesurant 10,5 cm. de diamètre. 2 fleurs, dont une non éclosée. Péricône à 5 feuilles, blanc (d'après une étiquette de Fischer). Marge de l'involucre et pédoncules pourvus de poils couchés. — La plante est accompagnée d'un dessin fait par Fischer. Ce dessin figure un second échantillon également incomplet (la partie inférieure manque), portant une fleur et un fruit. D'après ce dessin les fruits de la plante sont pubescents.

Dans le *Prodromus* (p. 20) l'*Anemone Fischeriana* se trouve placé sous le n. 29, entre l'*A. isopyroides* Juss. [d'après Ulbrich probablement une race de l'*A. nemorosa* L. ssp. *amurensis* (Korsh.) Ulbr.] et l'*A. lancifolia* Pursh (également une race de l'*A. nemorosa* L.). La diagnose a été établie d'après l'échantillon et le dessin mentionnés.

La question de l'identification et de la position systématique de l'*Anemone Fischeriana* DC. semble avoir été négligée par les auteurs jusqu'à ce jour.

Sprengel [*Syst. Veg.* II, p. 662 (1825)] cite notre espèce comme synonyme de l'*A. nemorosa* L. Colla [*Herb. Pedem.* I, p. 19 (1833)] maintient l'*A. Fischeriana* DC. comme espèce, en la rangeant entre l'*A. nemorosa* L. et l'*A. trifolia* L. Cependant, la plante qu'il décrit (op. cit. p. 20) et qu'il figure, en 1837, dans ses *Icones* (pl. 7) n'est pas

l'espèce de de Candolle, mais l'*A. altaica* Fischer, espèce différant de l'*A. Fischeriana* DC. principalement par le péricone (nombre des feuilles dépassant le plus souvent 8, atteignant en général 10-15) et la feuille involucrelle pourvue d'un assez long pétiole. C'est probablement sous l'influence de Colla que Finet et Gagnepain [*Bull. Soc. Bot. France* 51, p. 64 (1904)] citent l'*A. Fischeriana* comme un synonyme de l'*A. altaica* Fischer.

Ulbrich [op. cit., p. 227 et 228 (1905)] a vu au Musée botanique de Berlin un fragment déterminé par Kunth comme « *Anemone Fischeriana* aff. ». Cette plante provient du Kamtchatka et a été envoyée, en 1829, à Kunth par Fischer. L'état de cet échantillon incomplet et trop jeune n'a pas permis à Ulbrich une détermination définitive. Aussi cet auteur range-t-il notre espèce, à titre provisoire, entre l'*A. umbrosa* C. A. Meyer et l'*A. nikoensis* Maxim., tout en admettant qu'elle puisse être autre chose, en particulier une forme de l'*A. caerulea* DC.

C'est à cette dernière espèce qu'il faudra, en effet, rapporter l'*Anemone Fischeriana* DC. Nous n'avons trouvé aucune différence essentielle entre l'*A. Fischeriana* DC. et l'*A. caerulea* DC. Nous avons comparé la plante de Salaïr en particulier avec le type de l'*A. caerulea* DC., conservé dans l'herbier Delessert. Il s'agit là de deux beaux échantillons récoltés en 1781 par Patrin à Zmeof (Altaï sibérien) et envoyés en 1819 à Delessert. Ces plantes ne diffèrent de l'*A. Fischeriana* que par l'état uniflore, mais on sait que ce caractère est très variable chez l'*A. caerulea* DC. Ajoutons que la diagnose de l'*A. Fischeriana* donnée par de Candolle (*Prodr.* p. 20) se rapproche tellement de celle de l'*A. caerulea* DC. (*Prodr.* p. 19) que l'identité des deux espèces, telle que nous venons de la constater, n'a rien d'étonnant.

Il résulte de ce qui précède que l'*Anemone Fischeriana* DC. ne peut pas être maintenu comme espèce ni être rattaché à l'*A. nemorosa* L. Il représente, comme l'*A. uralensis* DC., une forme de l'*A. caerulea* DC. Dans le système de Ulbrich [op. cit., p. 187 (1905)] sa place ne sera plus dans le groupe de l'*A. nemorosa* L., mais dans celui de l'*A. ranunculoides* L.